



Prévoyance groupe obligatoire : Commission mixte paritaire

Par **MICHELVILLEURBANNE**, le **21/11/2012** à **14:45**

Bonjour à vous : A quelle adresse puis je écrire pour envoyer un dossier concernant des fraudes commises par un employeur (Prévoyance Groupe Obligatoire) ?
Je sais qu'il existe une commission mixte paritaire qui supervise la bonne exécution du contrat signé entre employeur/Organisme prévoyance, mais IMPOSSIBLE de trouver l'adresse.
Les élus, l'inspection du travail, des syndicalistes, personne ne sait ou écrire.
Merci pour votre aide

Par **helpassur**, le **29/11/2012** à **20:52**

Bonjour,
Je pense que le service médiation de la FFSA pourra vous indiquer l'interlocuteur compétent pour votre dossier.
Cordialement